



Ville de Genève

EXTRAIT  
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JANVIER 2003

**PR-262**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 27 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

vu la motion M-289 acceptée lors de la séance du 12 septembre 2002 du Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 108 000 francs destiné au collectif assumant le projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?» pour le travail qui fera suite à la Journée genevoise du 14 septembre 2002 à Expo.02.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2002 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La dépense mentionnée à l'article premier sera imputée dans les comptes de fonctionnement 2002, sur le compte 36503, cellule 800180.

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Christina Matthey

Le Président:

Alain Comte